



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 22 janvier 2021

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2021-04

relatif à

Demande d'un crédit complémentaire pour l'aménagement de la place de l'Eglise dans le cadre des travaux de séparatif du chemin des Placettes (2020-03)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Il y a une année, la Municipalité vous présentait le préavis 2020-03 pour « l'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau ».

Au point 5, il était prévu une amélioration de la place de l'église.

Depuis la présentation de ce préavis, les travaux au chemin des Placettes ont bien avancé et le projet de réaliser une « vraie » jolie place a mûri.

La Municipalité souhaite profiter de cette occasion unique pour faire une belle place villageoise pour Bottens. En effet, cette place se situe à un carrefour stratégique de notre village duquel on voit nos trois clochers, le Jura et un beau dégagement sur notre campagne. Cette place pourrait devenir une des cartes de visite de notre village.

2. Fontaine classée

A la place de l'église se trouve une fontaine datant de 1907, recensée par les monuments historiques avec une note de 3. Cette note signifie qu'elle a une « importance villageoise ». Elle n'a donc pas de valeur au niveau du canton, et cela à cause de sa fabrication en béton.

Cette fontaine de deux bassins est typique dans notre canton, et avait comme fonction d'être un abreuvoir à bétail. Aujourd'hui, elle est très abîmée. Il manque un morceau de la moulure, elle présente de nombreuses fissures de surface et le calcaire très présent a rendu le fond poreux et impossible à nettoyer. Cette fontaine n'a pas de chèvre et un simple tuyau l'alimente à partir d'une source d'eau non contrôlée (non potable) située à l'arrière de l'église catholique.

Nous avons contacté le Conservateur cantonal à la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine). Celui-ci nous donne son accord pour remplacer cette fontaine. Selon ses dires, réaliser une place conviviale dans laquelle les habitants s'identifient est très important pour un village. Un projet comme le nôtre justifie que l'on remplace cette fontaine.

3. Restaurer la fontaine actuelle

Dans un premier temps, la Municipalité s'est renseignée sur les possibilités d'améliorer l'aspect de la fontaine actuelle. Il est possible de la sabler, l'étanchéifier et lui ajouter une chèvre en pierre taillée pour un devis s'élevant à 31'600.-.

Le béton a une durée de vie limitée et si la fontaine se fend, ce travail sera perdu. Il y aura par ailleurs toujours une disparité esthétique entre la chèvre en pierre et les bassins en béton.

La chèvre ne pourrait être installée qu'à droite des bassins et de ce fait empêcherait la vue de l'eau qui coule du côté droit de la place.

La Municipalité s'est donc tournée vers une autre solution : le remplacement de la fontaine.

4. Nouvelle fontaine

D'après le conservateur du canton, une nouvelle fontaine en pierre taillée (matériau noble d'une longue durée de vie) avec les armoiries de Bottens et la date de son installation aura dans une centaine d'années une grande valeur. Nous pouvons donc, dès aujourd'hui, décider de mettre le compteur à zéro avec une nouvelle fontaine qui un jour sera une vieille dame sise à la place de l'église, entourée d'arbres aussi anciens qu'elle. Pour une question de prix, le choix s'est porté sur une fontaine à un seul bassin de 3 mètres, en pierre de taille, avec une chèvre centrale pour plus de convivialité.

5. Aménagements

Une grande zone pavée délimitera l'ensemble des aménagements entourant la nouvelle fontaine, avec deux bancs, une poubelle et trois arbres.

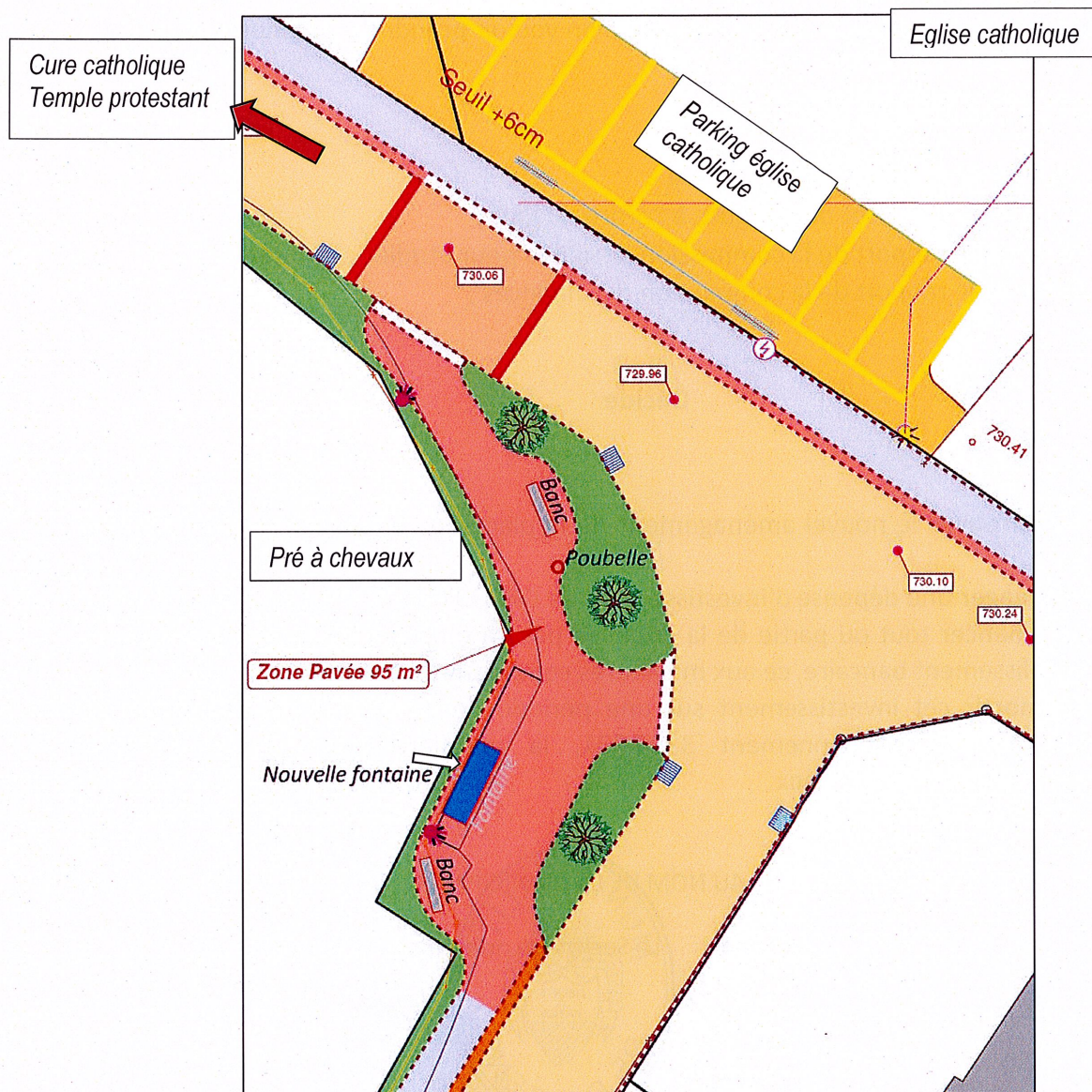
L'eau de source qui alimente la fontaine n'étant pas contrôlée, elle est non potable.

Dans l'éventualité qu'un jour la source se tarisse, il est prévu de mettre en attente l'eau du réseau à côté de la fontaine et ainsi d'éviter de futurs travaux.

6. Résumé du projet dans sa totalité

La Municipalité considère que la meilleure solution est le remplacement de la fontaine. Pour ceci il a fallu repenser le premier projet de la place de l'église (préavis 2020-03). Des courbes ont été aménagées avec une grande zone pavée (contre une petite zone prévue initialement autour de la fontaine). Les températures sous nos latitudes allant en augmentant, la Municipalité souhaite une place où il fera bon s'asseoir sous le feuillage des arbres près de la fontaine, d'où les promeneurs pourront admirer nos deux églises, la cure ainsi que le Jura.

7. Plan de la place de l'église



8. Coûts TTC

Fontaine en pierre (1 bassin, chèvre centrale) et raccordement sanitaire, (démolition et évacuation de l'ancienne fontaine)	40'100.00
Aménagements paysagés (arbres, plantation et fosses terre-pierre)	15'200.00
Aménagements urbains (pavés et mobilier)	22'000.00
Diverses études et plan complémentaire	4'300.00
Total	81'600.00
Divers et imprévus	8'400.00
Total TTC	90'000.00

9. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens ;

- Vu le préavis municipal n° 2021-04
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

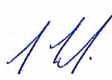
Décide

1. **D'approuver** le nouvel aménagement de la place de l'église tel qu'expliqué plus haut.
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 90'000.-;
3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire municipal ad interim


L. Imoberdorf


N. Salis



Municipale responsable du dossier : Patricia Riva